



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 19 MARS 2024

Présents : MM. Mme Sylvestre - Pézière - El Fakri - Sénécal - Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.



Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 24/03/2024
21/04/2024 - 05/05/2024 - 02/06/2024

MATCH A HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du Mardi 12 Mars 2024

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 28/04/2024 - 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE Du Mardi 12 Mars 2024

PERSAN US

U16 D3 Poule B

Match n° 25900348 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2



A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 12/03/2024 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 1 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de PERSAN.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 21/04/2024 - 02/06/2024

REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

**POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1,
LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU
20 et 21 AVRIL 2024**

COURRIERS CLUBS

ADAMOIS OL

Courriel du 15/03/2024

En application de l'art.10.3 du RS du DVOF. La Commission ne peut répondre à votre demande à ce jour et attend l'évolution des classements. Une réponse sera donnée courant mai.

CHAMPAGNE SFC

Courriel du 18/03/2024

U18 D2 Poule B

Match n°25898128 du 31/03/2024

CHAMPAGNE SFC / ENT. MARLY / FONTENAY

En application de l'art.283.8 du RS du DVOF, ce match se jouera au stade Martial Duronsoy à Marly la ville, frais d'arbitrage à la champagne SFC

FRETTOISE ES

Courriel du 13/03/2024

Un arrangement oral ne vaut pas un accord écrit (réglementaire) du club adverse. Une FMI a été faite par l'arbitre précisant l'absence de votre équipe : match perdu par forfait

REMERCIEMENTS ARBITRE

- WALCZAK Paul
- DIABY AHMADOU



HORAIRES - DATES

FONTENAY

U14 D4 Poule E

Match n°26513143 du 13/04/2024

FONTENAY EN PARISIS 21 / MENUUCOURT AS 21

Inversion de la rencontre.

En application de l'article 23.8 du RS du DVOF, le match se déroulera le **13/04/2024** sur les installations de Menucourt. Frais des arbitres à la charge de Fontenay en Parisis

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

COSMO TAVERNY

Courriel du 18/03/2024

U16 D1

Match n°25894533 du 21/04/2024

COSMO TAVERNY / ADAMOIS OL 1

Nouvelle date : 12/05/2024

Accord des deux clubs

Accord de la COC

CORMEILLAIS ACS

Courriel du 15/03/2024

Seniors D3 Poule A

Match n°26510058 du 17/03/2024

CORMEILLAIS ACS 2 / VEXIN AS 1

Nouvelle heure : 15H

COSMO TAVERNY

Courriel du 15/03/2024

Anciens D1

Match n°25905573 du 21/04/2024

COSMO TAVERNY 1 / PERSAN PORTUGAIS ASC 1

Nouvelle date : 14/04/2024

ARGENTEUIL RC

Courriel du 18/03/2024

Anciens D1

Match n°25905573 07/04/2024

ARGENTEUIL RC 1 / OSNY FC 1

Nouvelle date : 12/05/2024

FRETTOISE ES

Courriel du 19/03/2024

Anciens D3

Match n°26851344 du 07/04/2024

FRETTOISE ES 1 / CERGY PONTOISE FC 2

Nouvelle date : 31/03/2024



JOUY LE MOUTIER FC

Courriel du 19/03/2024

CDM D1

Match n°25909325 du 31/03/2024

THILLAY VAUD'HERLAND 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5

Nouvelle date : 14/04/2024

CONFIRMATION DE RESULTAT

PONTOISIENNE JS

U16 D3 Poule E

Match n° 26561437 du 17 03 2024

PONTOISIENNE JS 21 / ENTENTE ES MARLY FONTENAY FC 22

ENTENTE ES MARLY FONTENAY FC 22 Opt 1but

PONTOISIENNE JS 21 3pts 5but

DEMANDE DE CONFIRMATION DE RESULTAT

AS ERAGNY FC

Anciens D3 Poule B

Match n° 26525906118 du 17/03/2024

ERAGNY AS 33 / GARGES FCM 32

La Commission organisation des compétitions demande aux clubs d'ERAGNY et de GARGES la confirmation du résultat de ce match

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

BOUFFEMONT AC

Seniors D4 Poule C

Match n° 26532582 du 03/03/2024

BOUFFEMONT ACS 2 / PRESLES USL 1

FOSES UF

U16 D2 Poule B

Match n° 25937090 du 03/03/2024

Foses FU 21/ Argenteuil FC 21

CHAMPAGNE SFC

U16 D3 Poule E

Match n° 26561471 du 10/03/2024

SFC Champagne 95 22/ ST Brice FC 23

MONTMAGNY FC

U14 D3 Poule A

Match n° 25899486 du 02/03/2024

Montmagny FC 21/ Soisy And Margency FC 22

MATCHS A JOUER LE 31/03/2024

VEXIN AS

Anciens D3 Poule B

Match n°25906122 du 17/03/2024

VEXIN AS 31 / ARNOUVILLE FC 31

**BEAUCHAMP AS**

Anciens D4 Poule A

Match n°26740540 du 17/03/2024

BEAUCHAMP AS 33 / GOUSSAUNVILLE FC 32

SAINT LEU FC

U16 D1

Match n°25894594 du 26/05/2024

CERGY PONTOISE FC 23 / SAINT LEU 95 FC 21

Suite motif invoqué, la Commission décide match à jouer le 31/03/2024

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D2 Poule A

Match n°25905725 du 17/03/2024

PUISEUX LOUVRES 95 31 / SAINT PRIX ES 31

AUVERS ENNERY FC

Anciens D2 Poule A

Match n°25905726 du 17/03/2024

AUVERS ENNERY FC 31 / JOUY LE MOUTIER FC 31

MATCHS A JOUER LE 07/04/2024**MAGNY EN VEXIN FC**

Critérium +55 ans poule B

Match n°26625570 du 17/03/2024

MAGNY EN VEXIN FC 40 / ERAGNY FC 40

MATCHS A JOUER LE 14/04/2024**ARGENTEUIL RC**

U18 D1

Match n°25898038 du 21/04/2024

ARGENTENTEUIL 22 / ADAMOIS OL 21

St PRIX ES

U16 D2 Poule A

Match n°25936971 du 24/03/2024

St PRIX ES 21 / ASSO A 23

1ER FORFAIT SANS AMENDE**EZANVILLE ECOUEN US**

Vétérans + 55 ans Poule A

Match n°26621392 du 17/03/2024

ESSG 40 / EZANVILLE ECUEN US 40

GAFEPB

Critérium +55 ans Poule A

Match n°26625572 du 24/03/2024

GAFEPB SAINT PRIX /EZANVILLE ECOUEN US

**BELLOY SAINT MARTIN ASC****Seniors Féminines D1**

Match n°27239160 du 23/03/2024

BELLOY SAINT MARTIN ASC 1 / GONESSE RC 1

| | | |
|---------------------------|---------|-------|
| BELLOY ASC SAINT MARTIN 1 | -1point | 0but |
| GONSSE RC 1 | 3pts | 5buts |

1ER FORFAIT AVEC AMENDE**CERGY PONTOISE FC****CDM D1**

Match n° 25909334 du 17/03/2024

MCA FC 5 / CERGY PONTOISE FC 5

CERGY PONTOISE FC 5 Amende 30€

| | | |
|---------------------|------|-------|
| CERGY PONTOISE FC 5 | -1pt | 0but |
| MCA FC 5 | 3pts | 5buts |

COSMO TAVERNY**U16 D3 Poule A**

Match n° 25933648 du 17/03/2024

ECOUEEN FC 22 / COSMO TAVERNY 22

COSMO TAVERNY 22 Amende 30€

| | | |
|------------------|------|-------|
| COSMO TAVERNY 22 | -1pt | 0but |
| ECOUEEN FC 22 | 3pts | 5buts |

2EME FORFAIT AVEC AMENDE**ENTENTE MMB****U14 D4 Poule D**

Match n°26513086 du 16/03/2024

E. BRUYERES BEAUMONT 21 / EMMB 22

EMMB 22 Amende 30€

| | | |
|-------------------------|------|-------|
| EMMB 22 | -1pt | 0but |
| E. BRUYERES BEAUMONT 21 | 3pts | 5buts |

DOMONT FC**U14 D4 Poule D**

Match n°26513083 du 16/03/2024

DOMONT FC 21 / MONTMORENCY FC 23

DOMONT FC 21 Amende 35€

| | | |
|-------------------|------|-------|
| DOMONT FC 21 | -1pt | 0but |
| MONTMORENCY FC 23 | 3pts | 5buts |



MONTSOULT BAILLET US

U14 D3 poule A

Match n°25899474 du 16/03/2024

VIARMES ASNIERES OL 21 / MONTSOULT BAILLET US 21

MONTSOULT BAILLET US 21 Amende 35€

| | | |
|-------------------------|------|-------|
| MONTSOULT BAILLET US 21 | -1pt | 0but |
| VIARMES ASNIERES OL 21 | 3pts | 5buts |

ARGENTEUIL FC

Seniors Féminines D1

Match n°27239146 du 09/03/2024

ERAGNY FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

ARGENTEUIL FC 1 Amende 35€

| | |
|---------------------|-----------------|
| ARGENTEUIL FC 1-1pt | 0but |
| ERAGNY FC 1 | 3pts 5buts |

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre